

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Prunella Carrard, Antoine Droin, Marie Salima Moyard, Roger Deneys, Elisabeth Chatelain et Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 6 septembre 2010*

## **Proposition de résolution pour des bains publics le long du Rhône**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la motion 901 du Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- la modification de l'article 2A lettre f du règlement cantonal sur les bains publics F 3 30.03 (Rbains) du 12.04.1929 autorisant dès le 01.03.2007 la baignade dans le Rhône depuis le pont Sous-Terre ;
- les articles 2 et 3 de la loi sur les eaux (LEaux-GE) ;
- l'existence de bains fluviaux à Bâle (Breite Bad, St-Johann Bad), à Berne (freie Bad Lorraine, freie Bad Marzili), à Zurich (Frauenbad, Männerbad, Oberer Letten, Unterer Letten) et dans d'autres villes suisses et européennes ;
- l'article de la Tribune de Genève du 04.08.2009 (Thierry Mertenat), « La loi tolère les nageurs, pas les plongeurs » ;
- le succès populaire toujours plus grand, à la belle saison, de la population qui investit ce secteur pour la baignade ;
- l'opportunité d'aménager intelligemment un espace de loisirs et de verdure dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) et/ou dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite) ;

invite le Conseil d'Etat

à collaborer étroitement avec le Conseil administratif de la Ville de Genève, afin que ce dernier puisse proposer un projet de construction de bains publics le long du Rhône et d'aménagement des rives de la pointe de la Jonction dans les meilleurs délais.

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Le Parti socialiste, au sein de la motion M-901, demande au Conseil administratif de la Ville de Genève de proposer un projet de construction de bains publics le long du Rhône dans la zone située entre le pont Sous-Terre et la Jonction.

A l'heure actuelle, cette partie du Rhône constitue un espace privilégié notamment en raison du fait qu'il est possible d'accéder à l'eau sans trop de difficultés et ce, aussi bien depuis la rive droite que depuis la rive gauche. Les Genevois ne s'y sont pas trompés puisque chaque année ils sont plus nombreux à venir profiter de cette zone de baignade qui hélas, bien qu'idyllique, manque cruellement d'aménagements adéquats.

En offrant à la population une infrastructure adaptée, ce projet permettra à la fois de valoriser un lieu unique à Genève, qui nous l'espérons ne manquera pas de se développer dans les années à venir, et de répondre aux besoins toujours plus importants en matière de loisirs dans cette zone.

En raison de la nature du projet et afin d'assurer que ce dernier se réalise le plus rapidement possible, il est primordial que Ville et Canton se concertent et travaillent en bonne intelligence afin que ce projet soit mis en place dans les meilleures conditions.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir la présente résolution.